

CHALLENGE 1/2 FOND SEYNOIS 2019

Version 1 du 10-01-2019

Le CSMS Athlétisme organise au stade Scaglia de la SEYNE sur mer, un challenge ½ fond.

Ce challenge se déroule sur les trois premiers meetings que le CSMS Athlétisme organise, sur ses installations du stade Scaglia, durant la saison estivale 2019.

Le but de ce challenge est de promouvoir l'athlétisme, et en particulier les épreuves de demi-fond, sur le Var et plus largement, sur la région PACA.

REGLEMENT

Art 1 : Le challenge est ouvert aux licenciés FFA, FSGT et autres fédérations affinitaires.

Art 2 : Catégories

Le challenge est ouvert aux athlètes hommes et femmes des catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et masters.

Art 3 : Engagements

Ils se font au plus tard 2 jours avant chaque meeting, sur le site du Comité du Var d'athlétisme. Des dossards sont donnés aux concurrents avant les épreuves (Prévoir 4 épingles).

Art 4 : Distances et participations

Pour être classé dans le challenge, un athlète doit avoir participé à au moins 2 courses sur 2 meetings différents organisés dans la saison par le CSMS.

Sont prisent en compte les 2 meilleurs performances réalisées à la table internationale en vigueur.

Les distances proposées pour le challenge 2019 sont : 800 m – 1 500 m – 3 000 m – 5 000 m.

Art 5 : Classements

Les classements sont :

- Masculins : 1 classement : cadets, juniors
1 classement : espoirs, seniors et masters
- Féminines : 1 classement : cadettes, juniors
1 classement : espoirs, seniors et masters

Les 4 classements sont mis à jour à l'issue de chaque meeting, par cotation des performances à la table internationale en vigueur, et par addition des deux meilleures performances de chaque athlète, et réalisées lors de deux meeting différent.

Les 4 classements sont mis en ligne sur le site Internet du CSMS Athlétisme (<http://csms.athle.com>), au plus tôt après chaque meeting.

Art 6 : Dates et épreuves retenues pour le challenge

- | | | |
|---------------------------|----------------------|-------------------|
| - Samedi 20 avril 2019 | Meeting de Pâques | 1 500 m – 3 000 m |
| - Samedi 4 mai 2019 | Meeting de Printemps | 800 m – 5 000 m |
| - Vendredi 5 juillet 2019 | Soirée Seynoise | 800 m – 3 000 m |

Art 8 : Récompenses

Des bons d'achat sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie

Les récompenses sont données à l'issue du dernier meeting comptant pour le challenge :

La Soirée Seynoise le vendredi 5 juillet

Les récompenses ne sont remises qu'aux seuls athlètes présents au podium, et en aucun cas elles ne pourront être remises à des représentants, sauf cas de force majeure.

